

Monsieur Jean-Pierre ARRAGON
Maire
Mairie de MEILLONNAS
1 place de la Mairie
01370 MEILLONNAS

Nos ref. PF/FP/SM
Objet : *Projet de révision du PLU de Meillonnas*

Bourg-en-Bresse, le 29 septembre 2025

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre le projet de révision du PLU de votre commune et je vous en remercie.

La Chambre est favorable à l'objectif du PLU de préservation des activités économiques, avec le maintien et l'extension de la zone d'activités des Mavauvres.

En matière commerciale, les espaces de la ville dédiés au commerce doivent être bien définis au sein du PLU pour éviter :

- une dispersion trop importante pouvant nuire à la préservation de l'animation du centre-village,
- la création de problèmes de voisinage.

Ainsi, il est préférable de ne pas autoriser les commerces dans les zones à dominante pavillonnaire éloignées du centre ancien.

La Chambre invite également à la prudence en ce qui concerne les activités de cuisines dédiées à la vente en ligne : ce type d'activités peut potentiellement entrer en concurrence avec des établissements de restauration, qui eux sont soumis à la réglementation des établissements recevant du public (ERP). Il conviendrait de ne pas autoriser ce type d'implantations a minima dans le centre-village.

Enfin, la Chambre préconise de ne pas fixer de ratios de stationnement voitures et vélos pour les activités économiques : le nombre de places devra être déterminé selon les besoins de l'activité. En effet, un ratio de stationnement trop élevé peut être dissuasif pour un entrepreneur qui souhaite s'implanter ou s'agrandir, en particulier en centre-village. Il est préférable que la commune prévoie la création de places de stationnement public.

En revanche, la Chambre préconise de maintenir des ratios de places de stationnement pour les logements, à hauteur de 2 places par logement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Patrice FONTENAT
Président

